



WARRANTY

STANDARD HEXIS



GARANTIE « Base »

1 CHAMP D'APPLICATION DE LA GARANTIE :

La garantie « Base » d'HEXIS, s'applique aux clients directs d'HEXIS pour tous les produits HEXIS (hors accessoires et displays).

2 DEFINITIONS :

2.1 **Film** : Film HEXIS n'ayant pas été transformé (imprimé, plastifié, découpé...).

2.2 **Graphisme** : Film HEXIS ayant été transformé (imprimé, plastifié, découpé...).

2.3 **Défaut de fabrication** :

S'entend de :

- **Tout défaut visuel** du film ou de l'adhésif, le rendant impropre à l'utilisation pour laquelle il est prévu dans la Fiche Technique HEXIS, apprécié à la distance d'observation d'usage du graphisme.
- **Toute malfaçon ou vice caché** le rendant impropre à l'utilisation pour laquelle il est prévu dans la Fiche Technique HEXIS.

2.4 **Défaut de conditionnement** : s'entend de tout défaut de conditionnement de bobine rendant le produit impropre à sa conservation ou à son utilisation.

2.5 **Client** : s'entend de tout acquéreur de produit HEXIS, personne physique ou morale.

Selon les cas, il pourra s'agir :

- d'un revendeur,
- d'un transformateur : personne physique ou morale, transformant le(s) film(s) HEXIS par impression, découpe, lamination, pour en faire un graphisme,
- d'un applicateur : personne physique ou morale qui pose ou applique le film sur un support,
- de l'utilisateur final : personne qui a la responsabilité d'effectuer ou de faire effectuer l'entretien du graphisme, une fois celui-ci appliqué.

3 OBJET DE LA GARANTIE :

Sous réserve des conditions, limites et exclusions énoncées aux articles 4 et 5 ci-après HEXIS garantit à ses Clients, dans le cadre de la garantie « Base », la livraison de produits :

- conformes à la commande et aux spécifications figurant dans les Fiches Techniques HEXIS,
- exempt(s) de défaut de fabrication et défaut de conditionnement,
- compatible(s) avec les applications pour lesquelles il(s) est (sont) prévu(s) dans les fiches techniques et fiches pratiques HEXIS,
- présentant un « *comportement et un aspect acceptables* ».

4 LIMITATIONS DE GARANTIE :

4.1 La garantie « Base » d'HEXIS est destinée aux clients directs d'HEXIS.

4.2 La garantie « Base » d'HEXIS s'applique aux produits HEXIS utilisés, dans le cadre d'un usage professionnel, par un personnel formé, qui reste seul habilité à déterminer le choix du produit, en fonction de sa destination finale et des prescriptions des Fiches Techniques et Fiches Pratiques (de pose) HEXIS.

- 4.3 La garantie « Base » d'HEXIS s'applique, sous réserve que les produits HEXIS soient utilisés, transformés et mis en œuvre, conformément aux prescriptions des Fiches Techniques et Fiches Pratiques (de pose) HEXIS.

5 EXCLUSIONS DE GARANTIE :

- 5.1 La pose par un particulier ou par professionnel non formé aux produits HEXIS exclut le bénéfice de cette garantie.
- 5.2 La garantie « Base » est exclue en cas d'usage d'un produit HEXIS non conforme aux prescriptions des Fiches Techniques et Fiches Pratiques HEXIS.
- 5.2.1 Dans le cas d'une utilisation non conforme aux prescriptions susvisées, l'adéquation entre le produit HEXIS et l'application envisagée relève de la seule responsabilité du Client, à qui il incombe d'en mesurer les risques et d'en apprécier les contraintes, en procédant, au besoin, à des essais préliminaires.
- 5.2.2 La responsabilité d'HEXIS ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'utilisation non conforme aux prescriptions figurant dans les Fiches Techniques et Fiches Pratiques HEXIS. Aucune réclamation, demande d'indemnisation, au titre du produit HEXIS ou au titre de dommages éventuels qu'aurait pu subir le support sur lequel produit HEXIS a été apposé ou de sa remise en état ne sera recevable, en cas d'utilisation non conforme.
- 5.2.3 En aucun cas, HEXIS ne pourra être tenue responsable de dommages corporels ou matériels de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être la conséquence directe ou indirecte d'une mauvaise adaptation du produit ou de son utilisation non conforme aux prescriptions de la Fiche Technique ou Pratique HEXIS.
- 5.2.4 Aucune réclamation ne sera possible concernant les défauts de fabrication ou de conditionnement, apparents avant la mise en œuvre du produit, si le produit défectueux a été utilisé par le Client.
- 5.2.5 Compte tenu de la trop grande variabilité d'outils de transformation et de méthodes d'application, HEXIS ne garantit pas les conditions de mise en œuvre de ses produits.
- 5.2.6 Dans le cadre de la présente garantie « Base », HEXIS ne garantit pas les paramètres suivants :
- qualité du rendu d'impression de ses produits (densité, fidélité des couleurs, rendu des détails, etc.),
 - défauts de pose. Seul le poseur du film est responsable de l'aspect du produit une fois posé.
 - qualité de découpe de ses produits au plotter de découpe (taille minimale des coupes, facilité d'échenillage, facilité de transfert, etc.),
 - qualité d'adhésion de ses films. Les valeurs d'adhésion indiquées dans les fiches techniques le sont, à titre indicatif, uniquement.
 - durabilité de ses produits. Les valeurs de durabilité indiquées dans les Fiches Techniques le sont, à titre indicatif, uniquement.
 - le temps de pose ou dépose de ses produits.

6 PROCESSUS DE DEMANDE D'ASSISTANCE :

- 6.1 Le Client devra s'abstenir de toute utilisation du produit qu'il considère défectueux ou l'interrompre dès la constatation du défaut ou sa connaissance.

6.2 Toute demande d'assistance devra être formulée par le Client, auprès d'HEXIS, par écrit, dans les 8 jours ouvrés à compter de la date de la constatation du défaut par le Client, ou de celle à laquelle il en a eu connaissance. Celle-ci devra obligatoirement être accompagnée d'un échantillon représentatif du produit, présentant le défaut constaté, et de la fiche de demande d'assistance (EFU.FOR.01) dûment remplie comprenant les informations suivantes :

- Nom et adresse complète du Client,
- Référence article du produit HEXIS ⁽¹⁾ en cause,
- Numéro de lot du produit HEXIS ⁽¹⁾,
- Explicatif détaillé du défaut constaté,
- Quantité (métrage et laize) du produit,
- Date d'achat.

(1) informations indiquées sur les étiquettes apposées sur le carton d'emballage ou à l'intérieur du mandrin.

6.3 La demande d'assistance ne sera prise en compte par HEXIS qu'à la condition que le Client se soit acquitté du paiement complet de la marchandise livrée.

6.4 HEXIS se réserve le droit de rejeter la demande du Client, dans le cas où l'inspection du film ou du graphisme, objet de la demande d'assistance, est rendue impossible.

6.5 Pour tout produit entrant dans le champ de la présente garantie « Base » HEXIS, ayant fait l'objet d'une demande d'assistance écrite adressée à HEXIS dans les délais et conditions stipulés ci-dessus, et reconnu défectueux par HEXIS suite à l'examen du dossier et des échantillons fournis, HEXIS procédera selon le cas :

- au remboursement, sous forme d'avoir à valoir sur une future commande, du prix de la matière reconnue défectueuse par HEXIS,

ou

- au remplacement de la matière reconnue défectueuse par HEXIS (quantité et référence identique à celle reconnue défectueuse).

6.6 Aucun retour de produit ne sera accepté sans accord écrit préalable d'HEXIS.

6.7 Dans le cas d'un remplacement de produit reconnu défectueux par HEXIS pendant la période de durabilité garantie, le produit remplacé sera assorti d'une période de garantie équivalente à la période restante pour le produit d'origine.

7 **NOTES :**

7.1 *Le présent document se substitue à toute autre garantie explicite ou garantie tacite ou tout autre document faisant état de la qualité du produit, ou de l'adéquation du produit pour une application donnée.*

7.2 *Les transformateurs ou revendeur client d'HEXIS, se doivent de répercuter la présente garantie à leurs propres clients (utilisateur final). Toute garantie supplémentaire ou différente que le transformateur ou revendeur accordera à son propre client, sera de la seule responsabilité du dit transformateur ou revendeur, et n'engagera en rien la responsabilité d'HEXIS.*

7.3 *Il est de la responsabilité de l'utilisateur de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour le traitement des films non utilisés ou déchets (entre autre le liner) en accord avec les normes de santé, environnement et sécurité en vigueur.*

7.4 *La très grande diversité des supports et des possibilités toujours nouvelles doivent conduire l'utilisateur à examiner les aptitudes du produit lors de chaque usage.*

7.5 *Toutes les informations techniques publiées par HEXIS sont basées sur des mesures régulièrement effectuées en laboratoire. Elles ne constituent pas cependant un facteur de garantie intangible.*